

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-9-3-8

Séance du vendredi 5 septembre 2008

DECLASSEMENT DE DELAISSES PROVENANT DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL ET TRANSFERT DE GESTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

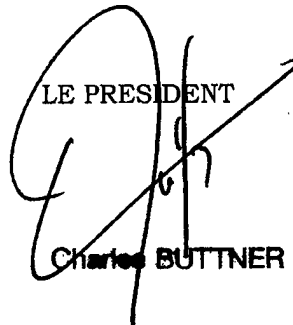
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-5e/08 du Conseil Général du 14 décembre 2007 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

-Autorise le Président :

- pour l'opération de HERRLISHEIM, à signer le procès-verbal de transfert de gestion dans le domaine public communal de la voie de rétablissement ainsi que le mur séparatif longeant une propriété privée au droit de la R.D. 1 bis ;
- pour l'opération d'OSTHEIM, à signer le procès-verbal de transfert de gestion de la bande de terrain située en contrebas du talus le long de la R.D. 416 bis.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER